

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 28/1 (2001)

DOI: 10.11588/fr.2001.1.47197

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Viertels mit Steinen, aber die Angriffe münden nie in Pogromen. Nirenberg deutet die Angriffe als Ritual und Opfer. Wie die Christen sich der Leidensgeschichte des Herrn alljährlich vergewissern mußten, so in gleicher Weise der Fähigkeit zur Rache (S. 217).

An den Easter-Riots exemplifiziert Nirenberg abermals seinen Ansatz. Geschichte verläuft nicht zwangsläufig. Insofern ist es problematisch, das Verhältnis der Christen zu den Juden im europäischen Mittelalter als einen Prozeß abnehmender Toleranz zu beschreiben: »To treat Holy Week riots as signs or symptoms of a linear march toward intolerance is to deny their character as repeated, controlled, and meaningful rituals, and to ignore the possibility that violence can bind and sunder in the same motion« (S. 229).

Nirenbergs Studie weist weit über Südfrankreich und Aragon hinaus. Er hat Thesen aufgestellt, die für jeden, der sich mit der Geschichte von religiösen Konflikten und von Minderheiten befaßt, anregend und bedenkenswert sein müßten. Daneben enthält das Buch noch eine weitere, für alle Historiker lehrreiche Ebene. Ich habe selten ein Buch gelesen, das sich so subtil mit den Autoritäten des Fachs auseinandersetzt. Sie werden rezipiert, nutzbar gemacht, aber auch, wenn es geboten scheint, souverän widerlegt (S. 110 Carlo Ginzburg, S. 115 Maurice Kriegel, S. 218 Jean Delumeau). Man kann sich also auf die französische Übersetzung des Buches nur freuen und ihr weite Verbreitung wünschen.

Peter SCHUSTER, Bielefeld

Michael ROTHMANN, *Die Frankfurter Messen im Mittelalter*, Stuttgart (Steiner) 1998, 726 p. (Frankfurter historische Abhandlungen, 40).

On n'aurait pas cru qu'après les destructions de la guerre mondiale dans les archives de la ville de Francfort, et après les travaux d'Hektor Ammann et de Franz Irsigler, il serait encore possible d'apporter du nouveau sur l'histoire des foires de Francfort-sur-le-Main. C'est pourtant chose faite avec le monumental ouvrage de M. Rothmann. La disparition des séries des *Schöffengerichtsbücher* et des *Rechenbücher* de la ville, incomplètement suppléés par les notes de H. Ammann, conditionne l'état des sources utilisées: peu de données sérieuses, et un grand recours aux archives d'autres villes que Francfort. Fondée sur des lectures considérables, la recherche de M. R. entend répondre à l'ambitieuse question: »Qui fait quelles affaires avec qui, venant d'où, pourquoi et de quelle façon?«

Le cadre temporel étant défini comme le Moyen Age, étendu jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle les foires ont commencé à perdre de l'importance au profit d'autres institutions, et les foires de Francfort à être de plus en plus concurrencées par celles de Leipzig, un chapitre est consacré à la vision des foires par les contemporains, ainsi qu'aux difficiles problèmes de vocabulaire concernant le *Markt*, le *Jahrmarkt* et la *Messe* pour lesquels une hiérarchie est proposée. Les foires de Francfort ont été vues comme »Foires et marché du Saint-Empire« par les contemporains et encore par Luther, et l'historien voit en elles un marché de redistribution interrégional s'inscrivant dans un réseau international impliquant les foires d'Anvers. Leur évolution historique et leurs progrès s'expliquent par la rencontre d'un puissant système fluvial, d'une fertile plaine, la Wetterau, d'une activité textile dans la région, de la faveur royale accordée avec continuité à la ville même de Francfort, résidence des rois allemands et lieu de leur élection, et de la présence d'un atelier monétaire. Chronologiquement, les foires de Francfort se situent, comme celles de Chalon-sur-Saône, dans l'héritage des foires de Champagne et sont de plus en plus liées à l'ouverture et à l'essor des pays allemands de l'est, avec Venise comme porte sur le bassin méditerranéen. Les foires ont été reconnues à la ville dès 1330–1337 et ont bénéficié de la part du *Rat*, capable de mener une politique consciemment favorable, d'un constant appui se traduisant par l'établissement d'un état de droit exceptionnel pendant les réunions d'automne et de Carême, et d'une protection routière. A ce sujet, l'auteur insiste longuement et utilement sur la notion de

*Geleit* (fr. conduit) et en montre les applications concrètes: la ville n'avait aucun droit de conduit sur les chemins hors de sa juridiction, et la sécurité y dépendait des princes territoriaux, comme l'archevêque de Mayence, et des seigneurs locaux. Le conduit était donc assuré par accord avec ces derniers, et organisé par des villes ou ligues de villes, le cas étudié comme exemple étant le *Geleit* de Nuremberg, particulièrement efficace et ouvert aux marchands d'autres villes que Nuremberg. Comme Chalon-sur-Saône, Francfort avait une foire d'été-automne, accrochée à la fête de Saint Barthélemy le 24 août, et une foire de date mobile, du 4<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> dimanche de Carême: c'est dire que les réunions de ces deux villes s'excluaient complètement et la géographie de leurs aires d'influence le montre parfaitement. Les invitations à visiter les foires adressées aux villes comptent hors de l'espace allemand 8 villes du Brabant, 3 de Flandre, 5 d'Alsace, et Metz. La seule invitée italienne est Venise. Elles étaient plus brèves que les autres foires, mais, comme elles, comportaient une semaine de paiements, *Zahlwoche*. Les marchands ou les villes louaient leurs logements et emplacements de vente et il y avait une répartition spatiale des commerces. Parmi les loueurs figuraient des institutions, comme l'abbaye de Saint Barthélemy. Il est possible d'avancer le millier comme nombre de marchands fréquentant une foire à l'époque de la prospérité.

Tout un réseau de tonlieux et péages se nourrissait du trafic lié aux foires. La ville en possédait plusieurs, *Fahrzoll*, *Mainzoll*, *Pfortenzoll*, *Zoll* du pont du Main, qui, avec le temps, ont spécialisé leurs tarifs. S'y ajoutaient les droits de grue, contrôle, courtage. Le commerce du vin pris comme exemple, montre bien le caractère précis et tatillon des contrôles, tant de qualité que de quantité, exercés par de nombreux agents.

L'importance du commerce du vin était une des caractéristiques des foires de Francfort, dès les années 1330. En tête de la hiérarchie des marchandises se trouvaient, comme partout, les textiles, à commencer par les draps de laine, puis les toiles et les futaines. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le commerce du livre imprimé a occupé une place croissante. Avec le temps, les marchandises ont connu une différenciation croissante. Les échanges commerciaux se faisaient selon plusieurs axes. Le remarquable réseau fluvial du Rhin et du Main était complété par de grandes routes: *Hobe Straße* vers Breslau par Leipzig, route du vin vers le nord, par Göttingen et Lunebourg vers Lubeck, route Cologne, Aix-la-Chapelle, Bruges ou Anvers. Les limites de l'aire commerciale étaient marquées par l'Elbe, la Moselle et la Meuse, les Alpes, la mer du Nord. Dans ce cadre se situent la plupart des 545 villes ou localités attestées aux foires par les notes prises par H. Ammann dans les *Schöffengerichtsbücher* avant leur destruction, et dont un grand nombre sont attestées avant 1350 (tableau p. 146-166). Cela est dû en partie à la précocité du commerce du vin, attesté dès les années 1265-1325. Vins de Franconie, du Rhin et d'Alsace, venant par la voie d'eau, et redistribués notamment en Hesse, Thuringe, Saxe, et aux villes hanséatiques. Les milieux dirigeants de Francfort étaient directement intéressés à ce commerce. On a malheureusement peu de données sur les quantités échangées.

Mais l'étude des marchandises ne retient pas outre mesure l'auteur, qui place manifestement au centre de son étude la fonction financière des foires, dont l'examen occupe les 292 pages de l'énorme chapitre VI. Ce dernier est donc divisé en six sections: 1. La fonction monétaire. 2. Le change. 3. Le marché des métaux précieux. 4. Paiements et crédit. 5. Le marché des rentes. 6. La lettre de change. C'est vraiment là le cœur du livre.

La fonction monétaire résulte de l'ampleur des échanges commerciaux et, même si Francfort est devenue le principal centre de *clearing* du Saint-Empire, elle a joué un rôle de premier plan en matière de monnaie métallique et Sigismond, en 1431, l'appelle «Chambre du Saint-Empire dans les pays allemands». Le marché drainant les métaux précieux, la ville a été un centre essentiel de fabrication monétaire. Son atelier, probablement actif dès les années 1160, est mentionné pour la première fois en 1194, et cela correspond avec la mise en exploitation des gisements de Freiberg en Saxe. M. Rothmann entreprend donc ici une histoire du

monnayage de Francfort qui sera utile aux non-spécialistes. En ce qui concerne l'argent, les frappes ont été d'abord de deniers au type de Cologne, puis de Francfort même, avant l'irruption du *beller* à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On note l'introduction en 1345 de la frappe de gros tournois et des »esterlins« imités du sterling. C'est en 1428 seulement que la ville a obtenu définitivement le droit de frapper la monnaie d'argent. En ce qui concerne la frappe de l'or – sous forme de florins – l'histoire monétaire est beaucoup plus compliquée du fait de la mise en place, à partir de Louis de Bavière, mais surtout de Robert du Palatinat, d'une politique monétaire royale reposant sur l'or et à visées unificatrices. Les rois ont voulu faire de Francfort leur capitale monétaire, le siège de leur principal, ou même unique, atelier, et ce à partir de 1402, Sigismond reprenant ensuite cette politique en 1418. Ces vues politiques qui s'appuyaient évidemment sur l'afflux de métal lors des deux foires, ont eu des conséquences importantes. Une condition de la venue de l'or à l'atelier a été l'obligation faite aux marchands de changer leurs pièces contre des pièces royales: *Wechselzwang*. D'autre part, la prétention royale a suscité l'opposition résolue et opiniâtre des électeurs rhénans groupés pour la production de florins. Enfin, des difficultés se sont élevées entre la ville et le souverain avec pour enjeu l'administration, la frappe et le contrôle de la monnaie. Cette histoire de la monnaie royale met en scène plusieurs personnages, dont Konrad de Weinsberg, nommé en 1411 chambrier héréditaire d'Empire et protecteur de la monnaie de Francfort à travers diverses péripéties, jusqu'à 1443, et nous vaut une galerie de portraits des maîtres de la monnaie. Il reste que, avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la monnaie de Francfort a bien été l'un des ateliers les plus importants de l'Empire, mais qu'elle n'a pu être le centre d'un monnayage unifié. Il a subsisté des ateliers d'Empire à Nördlingen, Dortmund, Nuremberg et Bâle. Un tableau de la frappe montre que Francfort a eu temporairement une activité considérable, atteignant un maximum de 5500 florins frappés le 7 septembre 1425. Quant à l'importance relative de ces florins dans la circulation, elle peut être estimée d'après les trouvailles monétaires.

Cette histoire est aussi commandée par l'abondance relative des métaux monétaires. Après le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'or a tendu à se raréfier, alors que la production d'argent reprenait grâce aux gisements de Saxe et du Tirol. La monnaie d'argent a donc recouvré de l'importance et les grosses pièces d'argent ont pu supplanter, même dans le commerce lointain, les pièces d'or. L'histoire de la monnaie à Francfort illustre donc les tensions entre la volonté unificatrice des rois et le bastion particulariste représenté par les électeurs rhénans. La monnaie appartient à l'histoire des foires dans la mesure où ces dernières commandaient l'arrivée des métaux. Finalement, la monnaie n'a pu s'unifier que régionalement, et, naturellement, elle a aussi connu les problèmes liés au bimétallisme, laissant une belle place aux activités de change.

Le change s'est donc développé aux foires, sous ses différentes formes. Ses temps forts, comme le montrent les contrats de changeurs, étaient bien les foires. Le change manuel contribuait à l'approvisionnement de l'atelier et à l'écoulement de sa production. La ville a obtenu du roi le monopole du change et elle exerçait le contrôle de la balance des métaux. Le change effectif était concédé à des spécialistes qui recevaient des dépôts, mais n'ont pas exercé les autres fonctions bancaires, comptes courants et virements. L'auteur présente ce petit monde des changeurs, de Francfort, ou de l'extérieur. La ville a su assurer, condition nécessaire du change, la connaissance des cours des monnaies. De fait, la connaissance des cours était largement répandue dans le public, même chez les artisans. Les rois ont voulu charger les villes du contrôle de la valeur des espèces et Francfort a procédé à des essais surtout lors des foires, même si cette fonction de contrôle ne lui a été reconnue officiellement que sous Maximilien. M. Rothmann peut ainsi produire plusieurs intéressants tableaux: teneur officielle en fin du *beller* et du florin, cours de change et teneur de fin des espèces d'après les essais de 1401 à 1454, montrant bien la diminution du titre de 22 k. à 18-19 k., prix d'achat de différentes monnaies d'or en 1430.

Martin Luther encore répercute les craintes des Allemands de son temps quant à l'évasion des métaux précieux via les foires de Francfort: »Francfort est le trou d'argent et d'or par lequel s'écoule ce qui est frappé ou monnayé chez nous.« Au-delà du *topos*, il touche une des fonctions fondamentales des foires: l'échange des métaux précieux. Ce commerce, étroitement contrôlé par la ville, reposait sur l'apport du marché, et donc des foires. Le stock d'or consistait surtout en espèces plus ou moins anciennes et leur afflux était tel à Francfort que les électeurs rhénans, du moins avant les mesures de Sigismond, y envoyaient leurs maîtres frapper au moment des foires et, par la suite, ont continué à y être acheteurs d'or. Le marché de l'argent dépendait moins de la politique impériale, impliquait des ateliers beaucoup plus nombreux et dépendait plus nettement des fluctuations de la production. Alors qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle la raréfaction de l'argent a stimulé le développement des nouvelles techniques financières (qui d'ailleurs n'excluaient pas des paiements terminaux en métal), le métal blanc est redevenu abondant après 1450 (gisements de Schneeberg, Mansfeld, Schwaz) et les foires ont recouvré leur fonction de redistribution de l'argent, comme le montrent les achats de Cologne ou Strasbourg.

Au cœur des activités financières des foires, selon M. Rothmann, était le mouvement des paiements et du crédit: il lui consacre presque 100 pages. Chronologiquement, évidemment, le crédit est né aux foires de la possibilité de vente à crédit avec paiement différé jusqu'à la réunion suivante et les foires, de par leur régularité, ont offert le cadre institutionnel nécessaire et sûr. Ce crédit supposait un certain degré de confiance et pouvait recourir à la lettre obligatoire ou à l'enregistrement de type notarial par entrée dans des livres officiels, ceux du tribunal des échevins ou des bourgmestres. En cas de gage nantissant la créance, ces contrats se retrouvent mentionnés dans les *Pfandbücher* (à Francfort *Insatzbücher*) des villes impliquées. Pour compléter sa documentation francfortaine, l'auteur a donc consulté les livres échevinaux d'Anvers, Bâle, Constance, Rothenbourg et les livres des gages de Nördlingen et Dinkelsburg. Les foires de Francfort y figurent comme termes de paiement, lieu de paiement, lieu de dissolution des sociétés et de redistribution de leurs actifs, paiements divers comme ceux faits aux princes électeurs lors de l'élection royale; terme de vente de rentes ou de paiements de leurs arrérages, domiciliation de lettres de change. Des paiements non commerciaux sont mentionnés dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dès l'entrée des foires dans l'histoire documentée. Les *Insatzbücher* successifs de Francfort, à partir de 1328, permettent d'esquisser l'aire d'origine de ces règlements. Cet espace s'est considérablement élargi entre 1341 et 1422. Dans la circulation locale et régionale du crédit, les Juifs de Francfort sont présentés à part comme créanciers, prêteurs sur gage et donneurs de crédit lors des foires, comme en témoigne le premier livre de justice de la ville de Butzbach entre 1438 et 1451. Pour la détermination générale du réseau des paiements et des crédits liés à ces réunions, il a fallu avoir recours aux livres de justice ou de gages des villes citées plus haut. L'auteur est ainsi en mesure de donner des études précises accompagnées de tableaux pour Bâle, Constance, Nördlingen et Dinkelsbühl, Cologne et Anvers. Les tableaux indiquent le lieu d'origine du créancier et du débiteur, le lieu et le terme du paiement, l'objet de la transaction et la qualité des partenaires et les sommes en jeu, ce qui permet aussi d'esquisser aussi une géographie propre à chaque ville, du moins pour les contrats liés aux foires. L'étroite relation entre Cologne et Anvers permet de les traiter ensemble. Il apparaît que les foires de Francfort et celles d'Anvers sont parfaitement articulées. Le réseau financier entre Cologne et les foires est très semblable au réseau commercial étudié par F. Irsigler, allant de Lubeck à Venise et de Zutphen à Breslau et Vienne. Cologne était autant liée à Anvers qu'à Francfort. Au total, l'espace financier couvert est allemand avec prolongement vers les Pays-Bas, Venise étant, ici encore, le seul partenaire »méditerranéen«.

A la fonction financière des foires appartient, on l'a dit, le marché des rentes émises à Francfort ou payables sur cette place. Il n'était pas aussi large géographiquement que celui des paiements et des crédits, mais allait tout de même jusqu'à Anvers, Minden, Munich. Son

caractère commercial était évidemment limité, la majorité des vendeurs de rentes (ou preneurs de crédit) étant des villes ou autres institutions, qui se retrouvaient aussi parmi les acheteurs. Les foires se sont imposées comme termes de paiement des arrérages qui, souvent, étaient perçus par des bourgeois de la ville. Pour étudier l'endettement des villes, l'auteur les classe en villes surendettées (Wetzlar et, surtout, Mayence), et villes aux finances saines (Bâle, Nördlingen, Strasbourg). Ces exemples sont illustrés de tableaux. L'endettement noble est illustré par l'exemple des comtes de Wertheim. Ainsi se confirme le poids de la rente dans l'espace allemand au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle.

Naturellement, les foires de Francfort ne sont pas restées étrangères à l'usage et à l'expansion de la lettre de change comme instrument de paiement et de crédit. Elle y est mentionnée pour la première fois en 1391, puis en 1403, utilisée par la société Runtinger. Entourée d'abord d'une certaine méfiance, elle a vu son usage s'intensifier pendant les blocus de Venise par Sigismond (1412-1413 et 1418-1433). La place de Francfort s'est insérée ensuite dans le réseau des changes tirés selon l'axe Anvers-Venise et dans l'ensemble cet axe fut le principal. Ce point n'est manifestement pas considéré comme central par notre auteur, probablement faute de documents.

En guise de conclusion, M. Rothmann revient d'abord sur le problème de l'intensité de la fréquentation. C'est un point sur lequel la documentation est particulièrement insuffisante. Il n'y a pas de réponse d'ensemble et les chiffres fournis sont toujours partiels, tels ceux fournis par des cas fortuits d'agression contre des convois marchands: un document atteste la présence de 101 Strasbourgeois, dont 23 femmes allant à la foire d'automne en 1411. Plus complets, les comptes de la ville de Nuremberg pour les dépenses de bouches des marchands de son conduit donnent le chiffre de 554 visiteurs entre 1482 et 1491, entre 124 et 162 par foire, 14 personnes faisant 19 visites et 223 une seule. L'auteur présente ensuite une sélection parmi les visiteurs importants des foires: les landgraves de Hesse, comme acheteurs, parmi d'autres acheteurs nobles ou princiers, surtout de tissus et d'épices, puis Ulrich Meltinger de Bâle, membre de la grande société commerciale de sa ville, marchand et aussi «entrepreneur» (*Verleger*), puis Ott Ruland d'Ulm, Matthäus Runtinger de Ratisbonne, enfin Hildebrand Veckinchusen, représentant du monde hanséatique, ce dernier au réseau de foires le plus étendu, car touchant la France avec Paris et Lille. Les opérations de ces personnages sont résumées dans de copieux tableaux.

L'annexe, ou chapitre VIII, ne comporte pas moins de 7 tableaux, dont plusieurs considérables, comme celui des visiteurs des foires au conduit de Nuremberg de 1482 à 1491, ou celui des quantités d'argent fin frappées à la monnaie de Francfort entre 1453 et 1502. Au total, le nombre des tableaux est de 76, dont 69 dans le texte.

A lui seul, ce dernier chiffre atteste l'ampleur du travail de M. Rothmann et l'importance de ses résultats. Assurément, tout n'est pas inédit dans ses observations et études, mais il ne cache pas ce qu'il doit à des prédécesseurs, notamment en matière d'histoire monétaire ou au sujet du commerce de Cologne. La nature de la documentation ne lui a pas permis, le plus souvent, de construire des séries à base statistique, mais c'est le lot de la plupart des chercheurs en histoire économique du Moyen Âge, et il convient de le féliciter pour son courage à avoir tenté l'aventure de cette recherche ingrate. Il a eu le grand mérite de visiter de nombreuses archives extérieures à la ville des foires et d'y puiser nombre de données très importantes. Les apports considérables de son étude se situent à différents niveaux. Un niveau général, avec l'établissement, ou la confirmation, des différents réseaux liés aux foires, qui montrent un monde commercial et financier centré sur les Allemagnes, mais très ouvert sur les Pays-Bas (et, au-delà, vers l'Angleterre) avec une fenêtre à Venise, et au contraire très fermé vers la France. Un niveau intermédiaire, avec la présentation et le fonctionnement des institutions de tous ordres liées aux réunions marchandes. Un niveau du détail, enfin, mais du détail signifiant, dans le choix des individualités humaines ou des cas urbains, et dans un impressionnant recensement, par tableaux, de données de nature très diverse. Au total, un

beau livre d'histoire économique, désormais irremplaçable, où se combinent le goût du chiffre, la vision des grandes évolutions et l'attention à l'humain.

Henri DUBOIS, Paris

Thomas VOGTHERR (éd.), *Chronicon episcoporum Verdensium*. Die Chronik der Verdener Bischöfe, Stade (Landschaftsverband der ehemaligen Herzogtümer Bremen und Verden) 1998, 170 p. (Schriftenreihe des Landschaftsverbandes der ehemaligen Herzogtümer Bremen und Verden, 10).

Dans une édition soignée qui se présente modestement comme une contribution à l'histoire régionale de la fin du Moyen Age, la *Chronique des évêques de Verden* de 786 à 1502 est commodément mise à la disposition des érudits (qui ne disposaient jusqu'ici que d'éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle) et des curieux grâce à une traduction en allemand. L'ouvrage retient immédiatement l'attention par la reproduction en couleurs de la série des miniatures qui représentent les évêques qui se seraient succédés à la tête de l'Église jusqu'en 1502.

Il s'agit de *gesta episcoporum*, classiques dans leur composition: une courte notice (une quinzaine de lignes dans l'édition) est consacrée à chaque évêque, dans laquelle le rédacteur a rassemblé ce qu'il a pu trouver dans les sources ou ce dont on avait gardé le souvenir dans son Église concernant chacun d'eux. L'ouvrage a été entrepris sous l'évêque Nikolaus von Kesselhut (1312–1331) qui fait rédiger et illustrer toutes les notices depuis les fondateurs carolingiens jusqu'à son temps. Cette date de rédaction apparaît bien tardive; elle montre que le genre *gesta*, qui a été illustré du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, n'a pas épuisé son pouvoir de séduction dans les Églises du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le premier manuscrit, conservé à Dresde, est rédigé d'une seule main jusqu'à cet évêque. Il est ensuite continué sur le même modèle par deux mains qui interviennent vers 1367 pour la première et à la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour la seconde. Une rédaction d'ensemble «des origines à nos jours», puis des continuations: c'est une pratique habituelle dans la rédaction des *gesta*. Deux manuscrits, conservés à Lunebourg et à Hanovre, présentent des variantes importantes dans les continuations, intégralement publiées ici à la suite du texte du manuscrit de Dresde, ce qui fait de l'ouvrage une source capitale pour l'histoire régionale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Mais c'est l'ensemble de l'ouvrage qui retient l'attention de l'historien. Précisons pour le lecteur francophone que nous sommes ici dans la région d'entre Elbe et Weser, Verden étant située sur l'Aller, non loin de son confluent avec la Weser. Nous sommes près de Brême et le diocèse de Verden n'est séparé de la cité de Hambourg que par le cours de l'Elbe.

Les sources du rédacteur sont d'abord, comme pour tous les *gesta episcoporum*, les archives du chapitre cathédral (y compris les faux). Mais la grande source littéraire est le *Chronicon pontificum et imperatorum* de Martin de Troppau (appelé ici *historia pontificum romanorum*), à laquelle il emprunte entre autres l'histoire de la papesse Jeanne. Quelques emprunts sont faits à Bède et à Adam de Brême. Pour l'histoire «contemporaine», la *Chronique* devient source primaire.

Si l'on s'interroge sur les buts du rédacteur ou du commanditaire de l'ouvrage, on constate qu'il s'agit pour lui de mettre de l'ordre dans la mémoire de son Église au moment où l'évêque Nikolaus von Kesselhut remettait de l'ordre dans l'Église elle-même, en particulier en récupérant des éléments de patrimoine usurpé. En faisant remonter son Église à Charlemagne (il s'appuie pour cela sur un faux acte de fondation par Charlemagne datant en fait de 1150) il l'enracine dans une antiquité glorieuse qui lui donne autorité. En montrant la continuité de son église, d'évêque en évêque, jusqu'à son temps, il établit et conforte sa légitimité. L'éditeur s'interroge aussi sur la réception de cette œuvre. Est-elle allée au-delà de l'Église locale? C'est sans doute d'abord à elle qu'elle était destinée.